



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 28274

Texte de la question

Mme Pascale Boistard alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du centre hospitalier d'Abbeville dont le périmètre d'accueil comprend 50 000 habitants. Son utilité n'est plus à prouver, pourtant, le centre hospitalier d'Abbeville est aujourd'hui en proie à des difficultés structurelles. En effet, depuis l'obtention d'une autorisation de rythmologie interventionnelle, un chef du service de cardiologie doit être remplacé ce qui nécessite l'obtention d'un budget élargi. De plus, le centre hospitalier d'Abbeville n'est pas doté d'un centre de rééducation dans ses locaux ce qui oblige les malades à se déplacer au centre hospitalier de Corbie, situé à 62 kilomètres d'Abbeville. La pénurie de médecins généralistes dans la région de Vimeu impacte les hospitalisations à domicile, d'une capacité de trente places actuellement. Enfin, la mise en place d'un projet de construction du pôle de santé de Picardie maritime semble définitivement compromise. Or ce projet visait, notamment, à rapprocher le centre hospitalier d'Abbeville de la clinique Sainte Isabelle pour créer un grand pôle de santé. Des mesures concrètes pourraient résoudre ces difficultés comme le rapprochement des recrutements en utilisant une base régionale ou inter-régionale ou la modification de la loi « hôpital, patients, santé, territoire » de septembre 2009 qui rendrait à la commission médicale d'établissement son pouvoir de décision. Elle demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre sur cette problématique spécifique et, plus généralement, afin de permettre un égal accès à la santé sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Boistard](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28274

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5643

Question retirée le : 30 septembre 2014 (Fin de mandat)